

PEG – Devenez propriétaire

INVESTISSEZ, AGISSEZ AVEC UN ESPRIT D'ENTREPRENEURIAT, PARTAGEZ



Anne-Marie envisage d'investir 200 \$ dans le PEG 2024.

L'investissement de 200 \$ d'Anne-Marie la place dans la **fourchette d'investissement 2**, ce qui signifie :

Fourchette d'investissement

1

0 \$-100 \$
200 % de contrepartie



+



=

300 \$

Elle obtient une **contrepartie de 200 % sur les premiers 100 \$** de son investissement de 200 \$ ($200\% \times 100 \$ = 200 \$$), et

+

Fourchette d'investissement

2

101 \$-2000 \$
45 % de contrepartie



+



=

145 \$

Une **contrepartie de 45 % sur les 100 \$ restants** de son investissement de 200 \$ ($45\% \times 100 \$ = 45 \$$).

=

Total pour Anne-Marie

445 \$

Contrepartie totale 245 \$

($100 \$ \times 200\% = 200 \$$) ($100 \$ \times 45\% = 45 \$$), qui servirait à acheter des actions supplémentaires en son nom.

L'investissement de 200 \$ d'Anne-Marie lui donne **245 \$ supplémentaires** en contribution de contrepartie!